



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Préambule

L'organisation des secours, la prise en charge des populations, la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement nécessitent une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence (accident, catastrophes, sinistres, etc.) Cette préparation à la gestion des crises prend trois formes différentes : la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), les exercices et les retours d'expériences.

La loi 2004-811 du 13 août 2004, dite de modernisation de la sécurité civile impose la réalisation régulière d'exercices de sécurité civile. Ces exercices peuvent se décliner sous une forme générale, mobilisant tous les acteurs de la sécurité civile, ou bien partielle pour cibler des aspects particuliers d'une procédure.

Les exercices de sécurité sont donc une phase essentielle pour tester la pertinence et le caractère opérationnel des plans de secours, pour vérifier les procédures d'alerte et de transmission de l'information et pour évaluer les équipes et les moyens.

Objectifs

L'exercice du lundi 30 mars a pour objectif de s'assurer du maintien opérationnel des matériels, de vérifier les procédures de ravitaillement d'urgence et d'activer la salle de crise de la préfecture. Les matériels logistiques et de soutien de sécurité civile suivants seront déployés au CCS :

- ▶ le kit d'hébergement d'urgence destiné à accueillir des sinistrés ou des populations déplacées ;
- ▶ le poste médical avancé destiné, au plus près d'un sinistre, à catégoriser et stabiliser les blessés d'une catastrophe ou d'un accident impliquant de nombreuses victimes, avant leur évacuation.
- ▶ le poste sanitaire mobile constitué de malles de matériels et médicaments permettant la prise en charge médicale des blessés au poste médical avancé.

Cet exercice sera l'occasion de déployer la nouvelle acquisition par la préfecture de brancards Snogg affectés au service incendie municipal.

Scénario

Sur un navire passant au large de Saint-Pierre, un accident se déclare dans une zone technique. Plusieurs personnes sont blessées et choquées. Une demande d'assistance est effectuée auprès de la capitainerie de Saint-Pierre. Dans le cadre du plan ORSEC, le préfet décide d'activer les dispositions spécifiques « nombreuses victimes et hébergement ».

Acteurs mobilisés

- la préfecture ;
- la mairie de Saint-Pierre ;
- les sapeurs-pompiers du service d'incendie de Saint-Pierre ;
- le centre hospitalier François Dunan ;
- la Croix Rouge ;
- la collectivité pour la mise à disposition du gymnase du Centre Culturel et Sportif Territorial ;
- la DTAM ;
- la gendarmerie.